

rencontrées aux États-Unis et si ces promoteurs se conforment aux normes de sécurité relatives à la construction d'une usine de cette envergure.

**L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Monsieur l'Orateur, je n'ai pas pris part à des entretiens de ce genre et que je sache il n'y en a pas eu récemment. Je rappellerai au député que la Commission du contrôle de l'énergie atomique a le mandat du Parlement pour réglementer une installation de ce genre et que cette commission a formulé des réserves quant à la sécurité du réacteur du type américain. De ce fait, et faisant état de la question du député, je pourrais rappeler aux intéressés qu'il leur faudrait démontrer à la Commission que le réacteur remplit les conditions de sécurité voulues.

\* \* \*

### L'IMPÔT SUR LE REVENU

#### LA FRAUDE—LE CAS DE LA CHRYSLER DU CANADA

**M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby):** J'ai une question à poser au ministre du Revenu national, monsieur l'Orateur. Étant donné que la société Chrysler du Canada aurait illégalement évité de payer des impôts d'un montant approximatif de 34 millions de dollars pour 1967-1968 en faisant valoir sans raison des pertes subies par ses concessionnaires, le ministre pourrait-il informer la Chambre si oui ou non son ministère a fait enquête à ce sujet et, si oui, quelle a été sa décision?

**L'hon. Robert Stanbury (ministre du Revenu national):** Monsieur l'Orateur, le député n'est pas sans savoir qu'il ne conviendrait pas que je discute ici de cas d'impôt particuliers.

**M. Broadbent:** En raison de la gravité de l'accusation relative à une dissimulation importante de la matière imposable, le ministre voudrait-il déposer les copies des lettres échangées à ce sujet entre la compagnie Chrysler et le fisc américain, lesquelles, d'après mes informations, se trouvent à son ministère?

**M. Stanbury:** Monsieur l'Orateur, je ne suis pas au courant d'une telle correspondance et je ne suis pas certain non plus qu'il conviendrait de le faire, mais je serai heureux d'étudier la question.

**M. Broadbent:** Monsieur l'Orateur, le ministre pourrait-il nous dire si un ou l'autre des ministres du cabinet actuel a intercéde en faveur de la société Chrysler à ce sujet?

**M. Stanbury:** Pas auprès de moi, monsieur l'Orateur.

**M. l'Orateur:** A l'ordre, je vous prie.

### Questions orales

#### LA SÉCURITÉ SOCIALE

##### LA REPRÉSENTATION DES PARTIS À LA PROCHAINE CONFÉRENCE FÉDÉRALE-PROVINCIALE

[Français]

**M. Adrien Lambert (Bellechasse):** Monsieur l'Orateur, étant donné l'absence de l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, je désire poser ma question au très honorable premier ministre.

Étant donné la conférence fédérale-provinciale qui doit avoir lieu prochainement et qui a pour but de réviser toute la question de la sécurité sociale au Canada, est-ce que le très honorable premier ministre pourrait dire s'il a l'intention d'inviter des représentants de tous les partis politiques qui siègent à la Chambre à participer à cette conférence?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Monsieur le président, je ne pense pas qu'il soit encore décidé si cette conférence se tiendra à huis clos ou si elle sera publique.

Si elle est publique, comme d'habitude, nous réservons probablement des places pour les observateurs, et les membres des partis politiques représentés à la Chambre auront priorité sur le public en général.

[Plus tard]

##### LES ALLOCATIONS FAMILIALES—PRIORITÉ DANS L'ORDRE DU JOUR DE LA CONFÉRENCE FÉDÉRALE-PROVINCIALE

**M. Henry Latulippe (Compton):** Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire au très honorable premier ministre.

Étant donné que la conférence fédérale-provinciale aura lieu les 25, 26 et 27 avril, et que le ministre des Affaires sociales du Québec prétend y participer, le premier ministre dirait-il si le cas des allocations familiales aura priorité lors de la future discussion?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Il y a peut-être eu confusion, monsieur le président, et je m'en excuse si c'est ce qui s'est produit, mais je croyais que le député faisait allusion à la conférence des premiers ministres.

Si telle est la question, la réponse est à l'effet que l'ordre du jour n'est pas encore arrêté. Si l'honorable député se reporte à la question d'une conférence des ministres du bien-être social, je charge le secrétaire parlementaire de donner la réponse. Il faudrait d'abord savoir si j'ai bien compris la question.

**M. Latulippe:** Monsieur le président, ma question porte sur la future conférence fédérale-provinciale qui aura lieu les 25, 26 et 27 avril. Il s'agit d'une conférence des ministres de la Santé et du Bien-être.

[Traduction]

**M. Norman A. Cafik (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Monsieur l'Orateur, le but de la conférence fédérale-provinciale des ministres du Bien-être social est de discuter d'un réexamen général des programmes de bien-être et il ne fait aucun doute que, dans le cadre de la sécurité sociale, la question des allocations familiales joue un rôle important et qu'elle sera débattue au cours de cette conférence.